



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0571

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau pour 220 participants - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0571**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau pour 220 participants - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1995 et jusqu'à la création de la Métropole de Lyon, le Département du Rhône organisait chaque année, au profit de 150 collégiens scolarisés dans des collèges situés sur son territoire, un voyage de Mémoire à Auschwitz et Birkenau, en présence de rescapés des camps d'extermination et de certaines personnalités.

Le Département du Rhône et la Métropole de Lyon souhaitent organiser conjointement, au cours du premier semestre 2016, un déplacement similaire, qui se rattache à l'exercice de leurs compétences facultatives en matière d'éducation au travail de mémoire.

Durant ce voyage d'une journée et demi, les collégiens visitent successivement le camp-musée d'Auschwitz, camp de travail puis d'extermination situé dans l'enceinte d'une ancienne caserne polonaise, puis le camp de Birkenau, camp d'extermination où un très grand nombre de Juifs ont été exterminés dans le cadre de l'application de la "solution finale".

Cette journée "Etudes et mémoire" est organisée en partenariat avec l'association "Les Fils et Filles des déportés Juifs de France". Elle reçoit le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Le but de ce voyage, réservé à 150 collégiens de 3<sup>e</sup>, est de développer chez eux la pratique d'une citoyenneté active, solidaire et éclairée. Ce voyage participe de la prise de conscience des collégiens des risques engendrés par le racisme et la xénophobie. Les conditions dans lesquelles il est organisé lui donnent un caractère très particulier : tout en permettant aux collégiens d'approcher une période dramatique de l'histoire de manière directe, cette expérience revêt une importance particulière car d'anciens déportés des camps d'Auschwitz et Birkenau leur servent de guide pendant le voyage.

Les besoins en matière d'organisation de ce voyage nécessitent le lancement d'une nouvelle consultation. Celui-ci concernerait pour 220 participants : 150 collégiens, 15 professeurs accompagnants, 30 personnalités et agents de la Métropole et du Département du Rhône, et 25 personnalités représentant les rescapés et leurs accompagnants.

Dans ce cadre, afin d'obtenir les meilleures conditions financières possibles, il apparaît opportun de mutualiser les achats de prestations relatives aux déplacements des deux collectivités.

L'objet de la présente délibération est de constituer entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Une convention de groupement de commandes définit les modalités d'organisation des achats et de fonctionnement du groupement.

Ce groupement de commandes aura spécifiquement pour objet l'achat de prestations liées aux déplacements des participants.

Il donnera lieu à la conclusion d'un marché à procédure adaptée relevant de la procédure définie à l'article 30 du code des marchés publics, entre d'une part, la Métropole de Lyon et le Département du Rhône et, d'autre part, l'opérateur économique qui en sera titulaire.

La Métropole de Lyon serait désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation et la notification du marché, conformément aux dispositions de l'article 8.VII.2 du code des marchés publics. Chacun des membres du groupement assurera pour ce qui le concerne son exécution.

Les dépenses de l'opération seront réparties entre les membres du groupement selon la clé de répartition suivante pour un montant estimatif de 90 000 € :

- 67 % à la charge de la Métropole de Lyon,
- 33 % à la charge du Département du Rhône.

Le prestataire émettra une facture à destination de chaque membre du groupement, selon la clé de répartition définie ci-dessus.

Chaque membre du groupement se chargera de solliciter de son côté la subvention auprès de la Fondation pour la mémoire de la Shoah ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

##### **1°- Approuve :**

- a) - le principe d'un groupement de commandes avec le Département du Rhône pour l'achat de prestations liées à l'organisation du voyage de mémoire à Auschwitz Birkenau pour 220 participants,
- b) - que le rôle de coordonnateur soit confié à la Métropole de Lyon,
- c) - la convention de groupement de commandes, à passer entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône.

##### **2°- Autorise** monsieur le Président :

- a) - à signer ladite convention,
- b) - à solliciter auprès de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, une subvention de fonctionnement,
- c) - à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation

**3°- La dépense** correspondante, d'un montant de 62 300,00 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6245 - fonction 221 - opération n° 0P34O3915A.

**4° - La recette** correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 7478228 - fonction 221 - opération n° OP34O3915A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**